

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

**Présents** : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Bouillot Anicet, Cailliez Dominique, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Louis Allain, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Piedagnel Gilbert.

**Absents ayant donné procuration** :

Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno,  
Travers Julie qui avait donné procuration à Furcy Jackie.

**Absents excusés** :

Delafosse Benoît.

**Secrétaire de Séance** : M. Cozic Patrick.

### I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 juin 2021.

### II – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Mme Devi Elisabeth, M. Delafosse Benoît intègre le Conseil de Torigny.

### III – PRESENTATION DIAGNOSTIC ENERGIE DE 3 BATIMENTS

M. le Maire accueille la représentante du SDEM 50 venue rapporter les 3 premiers diagnostics de performance énergétique. Pour l'année 2021, il a été décidé de concentrer le travail sur le Château de Torigny, l'école Arthur Le Duc et la Maison des Associations et de l'Enfance.

Ces diagnostics doivent permettre de faire un état des lieux de notre patrimoine. Compte tenu des évolutions réglementaires, un calendrier va s'imposer à la collectivité pour mettre en œuvre la transition écologique.

Les actions envisagées pour une consommation plus faible sont chiffrées ainsi que les économies estimées.

Le Conseil prend acte de ces diagnostics qui feront l'objet d'un travail en commission.

### IV – RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

M. Gallier, Maire délégué et adjoint aux affaires scolaires présente le bilan de la rentrée scolaire 2021/2022. Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la porte ouverte à la nouvelle école de Guilberville/Giéville a permis à 50 familles de visiter les nouveaux locaux aménagés durant cet été.

Les effectifs :

Arthur le Duc : 72 élèves en maternelle et 110 en élémentaire (182 élèves et 8 classes),

Joseph Moricet : 57 élèves en maternelle et 123 en élémentaire (180 élèves et 8 classes),

Ecole du Sacré Cœur : 172 élèves et 7 classes dont 12 maternelles et 40 élémentaire de Torigny,

Collège A. Camus : 504 élèves (en augmentation de 55 par rapport à la rentrée 2020).

Sur le territoire de la commune de Torigny, 1 038 élèves sont présents.

### V – MODIFICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Afin de permettre une gestion plus fluide, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses pouvoirs auprès du Maire (Code général des collectivités territoriales - Article L2122-22).

Il est proposé de modifier le point 16 qui peut porter à interprétation :

Point 16° - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions d'appel et de cassation;

Nouvelle rédaction : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions y compris d'appel et de cassation.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette modification pour la durée du mandat.

## VI – DESIGNATION D’UN MEMBRE AU SDEM50

Suite à la démission de Mme Devi, M. Garnier Bruno est élu à l’unanimité pour siéger au SDEM50.

## VII – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DE DEUX BORNES - CHEMIN DES LILAS

Suite à la demande d’intervention 2021DI0337 du 20/04/2021 et au retour complet reçu de l’entreprise SORAPEL le 31/05/2021, il s’avère que les deux bornes sises « Chemin des Lilas » doivent être remplacées. Le SDEM50 vous propose de rénover ces deux bornes.

Les installations éclairage public sur la commune comprennent 2 bornes en état de vétusté très avancé. Afin de garantir la sécurité sur le domaine public, une partie de ces installations a dû être déposée.



Pour le remplacement de ces bornes, le SDEM50 vous propose le modèle ONE de chez TMC, qui sera posé prochainement dans le lotissement « Les Sillons ».

Financement du projet :

Travaux Neuf - Rénovation	Montant estimatif des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<i>Rénovation de 2 bornes vétustes (dont une déposée) par des bornes ONE de chez TMC</i>	2 800,00 €	1 120,00 €	1 680,00 €
Aide du SDEM50 de 40% du montant définitif des travaux, plafonnée à 900€ par borne installée			

Le Conseil valide à l’unanimité cette proposition de rénover l’éclairage public.

## **VIII – INSTALLATION - EARL DECAEN – SAINT-LOUET-SUR-VIRE**

L'EARL DECAEN dont le siège social est situé au lieu-dit « La Couverie » à Saint-Louet-sur-Vire présente un dossier pour l'extension d'un élevage de 250 vaches laitières à ladite adresse et la mise à jour du plan d'épandage.

La commune de Torigny (Giéville – La Hogue parcelles YX 42 et 47) est concernée par cette demande, soit par le rayon d'affichage de 1 km autour de cette installation et/ou par une partie du plan d'épandage.

### **DESCRIPTION DU PROJET.**

Les éleveurs de l'EARL DECAEN souhaitent obtenir un arrêté préfectoral d'enregistrement pour l'atelier de vaches laitières. Le projet consiste à :

- Installer deux nouveaux associés, M. Kévin et Dylan DECAEN,
- Agrandir la stabulation des vaches laitières actuelle,
- Automatiser la traite (mise en place de robots de traite),
- Construire deux nouveaux bâtiments d'élevage et de stockage sur le site principal. Ces bâtiments seront équipés de panneaux photovoltaïques,
- Arrêt de la production de bovins viande.

Le projet nécessite donc deux demandes de permis de construire. Le projet d'extension de la stabulation étant située à moins de 100 mètres du tiers le plus proche, une demande de dérogation de distance est présentée. Le projet d'extension du hangar de stockage étant située à moins de 35 mètres du forage, une demande de dérogation de distance est présentée.

Les éleveurs souhaitent donc poursuivre et se spécialiser dans la production laitière.

Cette modification des effectifs nécessite une demande d'enregistrement d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier présente également la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil émet un avis favorable sur ce dossier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

## **IX – PETITES VILLES DE DEMAIN - FINANCEMENT DU POSTE DE REFERENT**

Saint-Lô Agglo, Condé-sur-Vire, Marigny-Le-Lozon et Torigny-Les-Villes ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain le 18 décembre 2020. La mutualisation du poste de référent a été validée conjointement, et ce dernier intègre le service de développement et d'appui aux communes de Saint-Lô Agglo.

Un courrier de la Préfecture, en date du 24 juin, informait Saint-Lô Agglo que le poste serait cofinancé annuellement via un fonds de concours à hauteur de 20 528 €. Lors de la candidature, il a été décidé que le reste à charge, après déduction du financement Etat, serait supporté par les trois communes lauréates.

Le jury de recrutement du référent Petites Villes de Demain a eu lieu le 4 juin 2021. Le poste sera pourvu au 7 septembre 2021 sur un grade d'attaché, 1<sup>er</sup> échelon. Le coût employeur annuel pour ce poste s'élève à 38 351,95 €. Le reste à charge, après déduction du financement de l'Etat, est de 17 823,95 €.

Le montant annuel, pour chacune des communes, s'élève donc à 5 941€. Dans le cadre de la durée des 3 ans du contrat, il conviendra de tenir compte de la revalorisation salariale due au changement d'échelon.

Une convention entre Saint-Lô Agglo, Condé-sur-Vire, Marigny-Le-Lozon et Torigny-Les-Villes devra être signée afin de valider l'ensemble de ces modalités.

M. Cailliez constate que 100 % du reste à charge du poste sera payé par les communes de Condé, Marigny et Torigny.

M. le Maire répond que l'Agglo servira de support et de lien pour la cohérence des projets des 3 communes ainsi que les projets communautaires.

Le Conseil autorise le Maire à signer les actes nécessaires à cette convention.

## **X – TARIFS SPECTACLE**

M. Furcy informe l'assemblée que le 3 décembre 2021 se déroulera le spectacle Paulo « A Travers Champs ». Les tarifs proposés pour le spectacle sont :

15 € par personne, 10 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi et personnes à mobilité réduite.

<https://paulo-officiel.com/>

Le Conseil adopte ces tarifs.

## **XI – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

M. Cozic informe le Conseil que les travaux pour le comice place l'Orangerie seront terminés pour le 16 septembre 2021. Les travaux de maçonnerie du pigeonnier vont commencer. La voirie 2021 commencera la semaine prochaine et se terminera mi-octobre.

Mme Ozouf fait part au Conseil que le choix du maître d'œuvre pour le mur Grimaldi est en cours. L'ancienne casse Doublet a été visitée pour envisager une déconstruction/dépollution un accompagnement par l'Etablissement Foncier de Normandie est envisagé. L'élaboration du PLUI avance notamment pour la densification et la requalification de lieux en fonction des orientations communales. L'arrêté de péril rue Thiers va être modifié pour intégrer un périmètre moins important. La mise en place du schéma de mobilités douces va être réalisée par le cabinet Planis.

M. le Maire rapporte que les travaux de la gendarmerie progressent en intégrant 3 semaines de retard. Le dossier d'appel d'offre pour la téléphonie va être finalisé rapidement. Les travaux aux abords du collège commenceront en novembre. L'Agglo de Saint-Lô est déjà intervenue pour la partie eau potable. Les horaires de l'éclairage public seront modifiés au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

En ce qui concerne le Forum des associations du 4 septembre 2021, M. Meunier fait part de la satisfaction des organisateurs et des visiteurs. Des pistes d'améliorations sont étudiées pour l'année prochaine. Les associations à vocation culturelle pourraient se joindre à cette manifestation.

Un partenariat avec le club de Foot du FC des étangs va être réalisé pour une année. Suite à la question de M. Cailliez, il est précisé que l'agent interviendra 9 heures par semaine. Par ailleurs, la commune va accompagner des intervenants pour dispenser des cours de musique sur Torigny.

## **XII – INFORMATION : COMPTE RENDU DES DOSSIERS DE SAINT-LO AGGLO**

L'extension du boulodrome sort de terre. Les vestiaires des cours de Tennis seront réalisés en 2022. Une réflexion sur l'aménagement du gymnase des Terriers a été engagée en partenariat avec l'Agglo.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

A la demande de M. Piedagnel, il est répondu que les promesses unilatérales de ventes pour le lotissement pourront être prochainement signées. Nous sommes dans l'attente du plan de vente à fournir par le géomètre.

La séance est levée à 23h.